

Décret n° 2023-674 du 16 juin 2023

portant nomination du directeur de la coopération au ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la constitution ;

Vu la loi n°2-2018 du 5 février 2018 déterminant les modalités de nomination aux hauts emplois et fonctions civils et militaires ;

Vu le décret n°92/011 du 20 février 1992 portant rectificatif du décret n°82-595 du 18 juin 1982 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n°2022-1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°2018-350 du 10 septembre 2018 portant délégation de pouvoir de nomination aux ministres à certains emplois et fonctions ;

Vu le décret n°2022-1885 du 21 novembre 2022 relatif aux attributions du ministre du budget, des comptes publics et du portefeuille public,

Vu le décret n°2023-59 du 24 février 2023 portant organisation du ministère du budget, des comptes publics et du portefeuille public.

DECRETE :

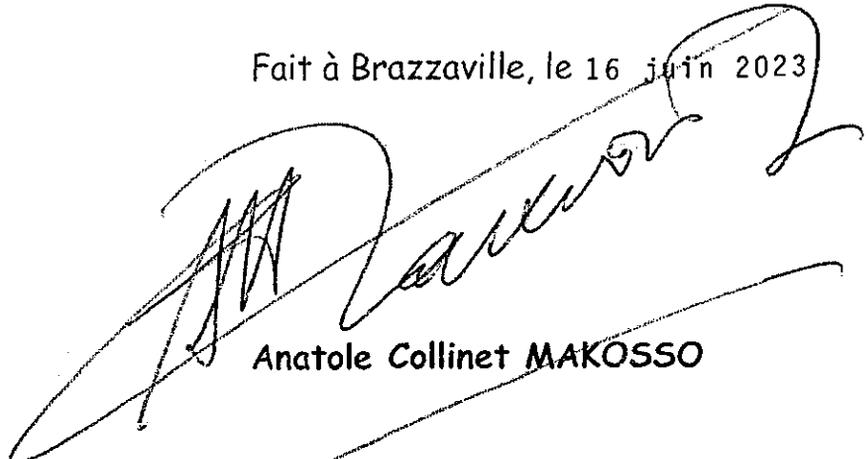
Article premier : Monsieur Juslain MVOUSSA est nommé directeur de la coopération.

Article 2 : Monsieur Juslain MVOUSSA percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Monsieur Juslain MVOUSSA, sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Congo.

2023-674

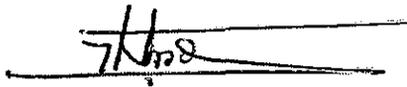
Fait à Brazzaville, le 16 juin 2023



Anatole Collinet MAKOSSO

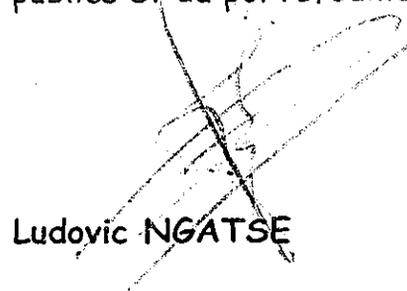
Par le Premier ministre,
Chef du Gouvernement,

Le ministre de l'économie
et des finances,



Jean-Baptiste ONDAYE

Le ministre du budget des comptes
publics et du portefeuille public,



Ludovic NGATSE